

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit-mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Plume à Moustiers Sainte Marie à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 17	44
Total des voix : 84		

Etaient présents :

17 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN (Aiguines) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Nicolas LIONS (Moustiers Ste Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Francette ANDRIEU (Seillans).

Date de convocation :
15/03/2024

Délibération n°
24_03_CS3_07

1 représentant des départements (8 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

7 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Gilles MEGIS et Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence).

Etaient représentés :

11 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Aurélia CARTON (Blieux) à Christine NEURY ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Liliane MONTALAND ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) à Annick BATTESTI ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) à Corinne PELLOQUIN ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Danielle STAES (Régusse) à Nicolas STAMPFLI ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Magali STURMA CHAUVEAU ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Claude GUERIN, Raymonde CARLETTI (La Martre) à Elisabeth SACIER.

5 représentants, porteurs d'1 voix chacun, ont donné pouvoir : Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jacques AVANIAN ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Yana BREZINA ; Claude MARIN (Dracenie Provence Verdon) à Patrick VINCENTELLI ; Mélanie SOULE (Montmeyan) à Lucie GOSSMAN ; Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER (Beauvezer) à Jean-Marie PAUTRAT.

1 représentante porteuse de 8 voix a donné pouvoir : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Claude BONDIL.

BUDGET ANNEXE NAVETTE DES GORGES DU VERDON

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET DE SA CONFORMITE AU COMPTE DE GESTION 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon,

Le Comité Syndical a pris connaissance du compte administratif de l'année 2023 du budget annexe Navette des Gorges du Verdon, dressé par le Président Bernard CLAP, et dont la présentation peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2022			
Excédent	3 656.75	10 781.25	
Déficit	0	0	
Part affectée à l'investissement		0	
RECETTES de l'exercice 2023			
Prévisions budgétaires totales (a)	24 994.00	115 101.50	
Recettes nettes de l'exercice (b)	21 335.50	108 378.75	129 714.25
DEPENSES de l'exercice 2023			
Autorisations budgétaires totales (c)	24 994.00	115 101.50	
Dépenses nettes de l'exercice (d)	11 320.25	96 281.19	107 601.44

RESULTATS de l'exercice 2023			
Excédent (b) – (d)	10 015.25	12 097.56	
Déficit (d) – (b)			22 112.81

RESULTATS DE CLOTURE 2023			
Excédent	13 672.00	22 878.81	
Déficit			36 550.81

RESTES A REALISER de la section d'investissement		Solde des RAR
Dépenses	0	
Recettes	1 128.50	1 128.50

RESULTATS à reporter au BP 2024			
R 001 / Excédent d'investissement reporté		13 672.00	
R 002 / Excédent de fonctionnement reporté		22 878.81	

Le Comité Syndical prend également connaissance du compte de gestion de Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Forcalquier pour le même exercice 2023 qui reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Le Président Bernard CLAP quitte la séance qui est alors présidée par M. Jacques ESPITALIER, vice-président.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical (M. Bernard CLAP n'ayant pas pris part au vote + pouvoir de Castellane) :

- Approuvent le compte administratif 2023 et sa conformité au compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Forcalquier du budget annexe Navette des Gorges du Verdon et arrêtent les résultats tels qu'énoncés ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le _____
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le _____ à _____ Président :

Bernard CLAP

LE SYNDICAT NATIONAL

UNION NATUREL

REGIONAL DU

VERDON